

Règlement du trail des foulées de la vallée noire 2024

• **Les courses**

Les courses du trail des foulées de la vallée noire auront lieu le dimanche 8 septembre 2024.

L'amicale de Mers sur indre est responsable de l'organisation composé de quatre courses, 21 kilomètres, 13 kilomètres, 7 kilomètres et 7 kilomètres canicross.

Randonnée sur le 7 km

• **Inscriptions**

Les inscriptions se feront en ligne via le site courir36 jusqu'au samedi 7 septembre 2024 minuit, puis sur place le dimanche 8 septembre 2024 jusqu'à 30 minutes avant le départ des courses.

Concernant la randonnée, les inscriptions se feront uniquement sur place le dimanche matin et seront gratuites.

Le règlement de l'inscription se fera via courir36 ou sur place le dimanche matin.

Catégories d'âge et distances autorisées

A partir du 1er septembre 2024

Le 7 et le 13 kilomètres sont ouverts à partir de la catégorie cadet (2008) et junior (2006) pour le 21 kilomètres.

• **Autorisation de participation**

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA, FFCO, FFTri ou Ufolep (athlétisme) avec mention de non contre-indication de la course à pied en compétition.

Pour les non licenciés, le PPS (Parcours Prévention santé) à télécharger sur le site de la FF Athlétisme ou sur courir36. Autorisation parentale pour les mineurs.

Les coureurs participent aux différentes compétitions sous leur responsabilité.

• **Tarifs**

6€ pour le 7 kilomètres

8€ pour le 13 kilomètres

10€ pour le 21 kilomètres

Supplément de 2€ pour chaque course en cas d'inscription sur place le dimanche matin 8 septembre 2024.

• **Résultats et récompenses.**

Chronométrage par courir36.

Dotation à chaque coureur au retrait du dossard.

Récompenses aux cinq premiers du classement scratch, féminin et masculin.

Tombola par tirage au sort des numéros de dossard, présence obligatoire des coureurs pour retirer les récompenses.

- **Parcours**

Balisages des parcours par rubalise et marquage au sol.

- **Ravitaillements**

3 ravitaillements pour le 21 kilomètres

2 ravitaillements pour le 13 kilomètres

1 ravitaillement pour le 7 kilomètres

Un ravitaillement à l'arrivée des trois distances.

Chaque coureur devra disposer d'un gobelet personnel

- **Douches**

L'organisation mettra à disposition des douches au stade de foot.

- **Assurance-responsabilité**

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liées à leur licence sportive. Les autres participants doivent s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ni même en cas de vol. Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

- **Sécurité**

Des PC seront installés en plusieurs endroits du parcours. Ces PC seront en liaison avec le PC central. Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouriste mobile en mesure d'intervenir sur le parcours à tout moment. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve sportive. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au PC le plus proche. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du PC le plus proche et y remettre son dossard.

- **Cas de force majeure**

En cas de force majeure ou en tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans aucun remboursement, d'en modifier l'horaire ou le parcours.

- **Loi informatique et liberté**

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Il en est de même pour les droits d'image.

- **Accord**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification. Du fait de son inscription, le concurrent donne à

l'organisation le droit d'utiliser toute photo ou vidéo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de la manifestation.